

AFFAIRE N° 11. - Aménagement d'un terrain communal (ex-terrain MOUROUVIN)
en jardin d'enfants - Approbation du dossier technique - Autorisation de réaliser les
travaux en régie communale.

LA SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Lors de la séance du Conseil Municipal en date du 6 MAI 1970, vous avez adopté le principe d'acquisition d'un terrain de 3 000 m², appartenant à Monsieur MOUROUVIN aux fins d'y installer un Jardin d'Enfants. Les Services Techniques de la Mairie ayant actuellement terminé l'étude de ce projet, je vous demande, Mesdames et Messieurs, d'une part d'approuver, d'autre part de m'autoriser à réaliser ces travaux en régie communale.

Le coût de la dépense, de l'ordre de 4 000 000 de Frs CFA, a été couvert par un emprunt contracté auprès de la CAISSE d'EPARGNE et de PREVOYANCE de la REUNION.

Les crédits nécessaires sont prévus au chapitre 901 - article 210 du Budget supplémentaire de 1972.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

Ce terrain va comprendre :

- un mini terrain de jeux en terre stabilisée de 10 m sur 14 m ;
- un bac à sable octogonal de 5 m de large, agrémenté de 4 stelles percées de larges ouvertures de formes géométriques ;
- des troncs d'arbres morts grossièrement taillés en forme d'avion ;
- deux abris très simples en rondins et bambou à l'échelle des enfants dominant le reste du terrain ;
- une piste cyclable bitumée de 25 m par 5 m ;
- un bloc sanitaire abrité dans le coin supérieur du jardin.

Le niveau inférieur, d'occupation plus dense, comporte.

- des circulations en scories compactées limitées par des bordures ;
- dans la partie centrale un ensemble de "mini-collines" pavées de galets permet aux enfants d'inventer de nombreux jeux ;
- deux nouveaux bacs à sable, l'un rond, l'autre d'inspiration indienne en forme de fleur ;
- enfin, un jeu de rondins de hauteurs différentes permet aux enfants d'exercer leur agilité.

Sur ce terrain où pourront se détendre les habitants du quartier, sont donc réunis un ensemble d'éléments susceptibles d'occuper les enfants de tous les âges. Ce terrain est situé aux angles des rues Roland Garros et Montreuil.

M. RIVIERE. - A combien cela revient-il ?

LE MAIRE. - A 4 000 000.

M. RIVIERE. - C'est très bien et ce n'est pas tellement cher, mais, il serait souhaitable qu'on y mette un gardien. Si on ne le fait pas, dans trois semaines il n'y aura plus rien

LE MAIRE. - Je suis d'accord avec vous, mais il ne faut pas non plus sous-estimer vos concitoyens. Mais, il est nécessaire, toutefois, d'avoir un gardien.

M. Eric BOYER. - Je trouve que la piste cyclable est trop petite.

LE MAIRE. - Elle n'est pas conçue pour des cyclistes, mais pour des enfants

M. Eric BOYER. - Les enfants de 6 ans, sur une piste de 25 mètres, ne peuvent rien faire. Il serait pratique de faire une piste plus grande.

M. GERARD. - Le terrain n'est pas bien grand.

LE MAIRE. - Ce sera susceptible d'être amélioré, mais pour l'instant, nous n'avons que 4 000 000.

M. Eric BOYER. - 25 m et rien, dans la pratique, c'est la même chose. Nous avons la possibilité, ici, de faire une piste cyclable pour les enfants, et nous laissons passer l'occasion. Même non goudronnée, une simple piste ordinaire serait très bien.

M. GERARD. - Ce terrain est très boisé.

LE MAIRE. - Nous avons voulu respecter tous les arbres qui s'y trouvent.

M. GERARD. - Je suggère, qu'à la place de l'avion en bois, nous essayons de trouver un ~~voil~~ avion militaire. J'ai vu cela dans un village de France et c'était la grande attraction pour les enfants qui étaient très heureux de grimper dans l'appareil.

LE MAIRE. - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport-ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

in
Saint-Jeans, le 10 Août 1943
Bon de l'impôt
Le Secrétaire Général
M. B. Basset
Bon copie certifiée conforme
Le Directeur des Affaires
Financières
R. Lussan